



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### recherche

Question écrite n° 12817

#### Texte de la question

M. Éric Alauzet alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le refus de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de financer les travaux menés par les chercheurs de l'unité INSERM U955 de l'Hôpital Mondor sur les conséquences de l'injection d'aluminium dans l'organisme. L'équipe de l'INSERM de l'hôpital Henri Mondor travaille depuis 18 ans sur la question des éléments favorisant la circulation des sels d'aluminium dans l'organisme et sur les effets de leur présence dans le cerveau. Après avoir refusé de financer la poursuite des travaux de l'équipe de l'INSERM (refus étonnant puisque l'ANSM dit soutenir ces recherches depuis 10 ans), il semblerait qu'aujourd'hui l'ANSEM lui conseille de lancer un nouvel appel d'offres et de reprendre la recherche au début avec de nouveau chercheurs. Y aurait-il des anomalies dans le travail effectué par l'équipe de recherche qui expliquent cette décision ? Cette décision aurait évidemment pour conséquence d'écartier une équipe expérimentée et opérationnelle, à la pointe de la recherche expérimentale et clinique et donc de ralentir considérablement la recherche et les découvertes de solutions attendues pour les maladies liées à cette problématique. Ce retard serait d'autant plus préjudiciable que le 21 novembre le Conseil d'État a reconnu le lien entre la myofasciite à macrophages et la vaccination contre l'hépatite : "Le lien de causalité entre la vaccination contre l'hépatite B subie par M. L. dans le cadre de l'obligation vaccinale liée à son activité professionnelle et la myofasciite à macrophages dont il souffre doit être regardé comme établi ; que, par suite, la maladie dont souffre M. L. doit être regardée comme imputable au service". En l'absence d'une évaluation critique qui remette en cause la qualité du travail réalisé jusque-là par les équipes de chercheurs. IL souhaite donc insister sur le fait que ces travaux doivent se poursuivre et que leur financement doit être maintenu.

#### Texte de la réponse

Dans un contexte d'une possible perte de confiance envers la vaccination, il est primordial de donner les meilleures assurances de sécurité des vaccins dans l'intérêt de la population. Ainsi, la ministre des affaires sociales et de la santé est-elle particulièrement attentive à la nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins, en particulier les sels d'aluminium. Ceux-ci sont en effet à l'origine d'une polémique sur leur éventuelle implication dans la survenue de pathologies graves comme la myofasciite à macrophages. La ministre a donc saisi conjointement, en juillet 2012, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'institut de veille sanitaire (InVS) afin de faire un état des lieux sur les effets sanitaires, connus ou suspectés, des adjuvants à base d'aluminium entrant dans la composition des vaccins et sur l'apport des adjuvants dans la composition vaccinale. Les agences sanitaires interrogées ont rendu leurs conclusions le 1er octobre 2012. Elles reconnaissent que les vaccins à base d'aluminium sont à l'origine d'une lésion focale au niveau du point d'injection, qui constitue la myofasciite à macrophages dont la réalité n'est pas remise en question. L'expertise scientifique disponible à ce jour n'apporte toutefois pas d'arguments pour une atteinte systémique secondaire responsable d'un syndrome clinique identifié. Selon la nature de l'antigène vaccinal, les adjuvants sont parfois indispensables pour obtenir ou améliorer la réponse immunitaire et ainsi protéger individuellement et collectivement les Français de maladies infectieuses aux conséquences importantes en termes de morbidité et de mortalité. Le projet de recherche du Professeur Gherardi intitulé « transport particulaire systémique par les phagocytes : sécurité des adjuvants vaccinaux » a fait l'objet d'une

décision de refus de financement dans le cadre de l'appel à projet de recherche 2012 organisé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ce projet de recherche a été soumis à un processus d'évaluation et d'expertise transparent, imposé à tout projet de recherche déposé dans le cadre des appels à projet de recherche organisé par l'ANSM. Il n'a toutefois pas été classé en rang suffisant pour obtenir un financement. Le débat reste cependant ouvert sur les adjuvants. Des travaux supplémentaires sont souhaitables, qui doivent permettre de poursuivre les campagnes de vaccination pour assurer la protection de la population contre des pathologies sévères, tout en s'assurant de la sécurité maximale des produits utilisés. La ministre souhaite la poursuite des travaux de recherche dans ce domaine. Elle a donc demandé à l'ANSM et à la direction générale de la santé (DGS) d'installer en tout début d'année 2013 un comité de pilotage associant des scientifiques de haut niveau, dont le professeur Gherardi, et des représentants de l'association d'entraide aux malades de myofasciite à macrophages (E3M) et de collectifs de patients, afin de restaurer une dynamique de recherche de qualité sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Alauzet](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12817

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [4 décembre 2012](#), page 7058

**Réponse publiée au JO le :** [5 février 2013](#), page 1283